

**Cabinet du maire**

777, boulevard Marcel-Laurin  
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

## Bonification de la sécurité des piétons et cyclistes à Saint-Laurent

### AMÉNAGEMENTS

#### Feux de circulation

- Évaluer systématiquement la possibilité d'inclure des refuges pour piétons et des saillies;
- Aux intersections fréquentées par de nombreux piétons, considérer l'interdiction de certains mouvements de virages des voitures afin de réduire le nombre de conflits avec les piétons;
- Donner aux piétons présentant une motricité limitée davantage de temps pour traverser les intersections;
- Évaluer systématiquement la possibilité de mettre en évidence les traverses, notamment à l'aide de réflecteurs ou d'éclairages particuliers.

#### Rues artérielles

- Lorsque l'emplacement est sécuritaire, installer des traverses pour modes actifs à l'aide de marquage de plus grandes dimensions pour assurer leur visibilité;
- Aux endroits où l'aménagement de traverses sécuritaires n'est pas possible et où les piétons traversent souvent illégalement, installer des clôtures sur les terre-pleins pour forcer le passage aux intersections aménagées.

#### Entrées secteurs résidentiels

- Créer des « portes d'entrée » pour accéder aux secteurs résidentiels
  - o Rétrécissement significatif des voies de circulation à l'aide de saillies de trottoirs et d'aménagement paysager;
  - o Dégagement visuel des coins de rue au moyen d'interdictions de stationnement;
  - o Aménagement d'arches.

#### Entrées de ville

- Créer des « entrées de ville » à l'aide d'aménagements et de signalisations spécifiques signalant à l'automobiliste qu'il quitte le réseau autoroutier et que, par conséquent, il doit adapter sa conduite.
  - o Ex. Panneaux « Respectons nos distances » sur la distance à préserver entre les automobilistes et les cyclistes

.../2

### Secteurs résidentiels et scolaires

- Lors de la réfection des rues, évaluer systématiquement la bonification des aménagements pour piétons et cyclistes
  - o Mettre en place des gabarits de rues idéaux et déterminer une procédure afin d'adapter ceux-ci pour améliorer la sécurité de ces usagers.
- Interdire les camions de grand format, tel que les 53 pieds, sur les rues locales à vocation résidentielle, même à des fins de livraison locale.

### Lors des travaux

- Dans les documents d'appels d'offres des travaux :
  - o Établir les chemins que les camions doivent emprunter afin d'éviter que ceux-ci ne circulent dans les zones à fort achalandage de piétons;
  - o Exiger que les véhicules lourds aient des protections latérales pour protéger les piétons et les cyclistes (cf. *Campagne Jessica*).
- À proximité des chantiers, plus particulièrement des accès aux chantiers, sensibiliser les piétons et les cyclistes à l'aide d'affiches ou de panneaux aux risques reliés aux déplacements des camions.

### COMMUNICATIONS

- Entreprendre une campagne de sensibilisation auprès des aînés sur les mesures de sécurité routières à observer, particulièrement auprès des aînés des communautés culturelles. Le projet sera mené en étroite collaboration avec le SPVM (poste de quartier 7) et les organismes sociaux de Saint-Laurent.
- Cette campagne sera basée, entre autres, sur des outils de communications publiés dans les principales langues parlées à Saint-Laurent (anglais, mandarin, cantonais, arabe, etc.) et sur des annonces dans les principaux journaux ethniques disponibles dans l'arrondissement, dans leur langue.

Saint-Laurent, le 24 septembre 2018